



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REUNION
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15
MARS 2023

OBJET : Approbation du tracé du Sentier de l'Adour et inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)
Délibération n° 2023-028

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE MARS A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 mars 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, André EVRARD, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU à Mme Isabelle MÉCHIN, Mme Sonia DUBOSC à M. PHILIPPE PELLARINI, Mme Danielle BARRAUD à Mme Chrystelle BARON, M. DIDIER MARTIN à Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme JOËLLE RICHARD à M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN à M. Jérémie MARTI.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 22

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 1

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.361-1,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.2131-2,

Vu le dossier établi par le Syndicat Adour Midouze ci-annexé et transmis en date du 8 décembre 2022,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le tracé tel qu'il figure sur la carte I.G.N. et le tableau descriptif annexés au dossier.



Article 2 : de donner son accord pour l'inscription au Plan Départemental des Randonnées des chemins ruraux, voies communales non goudronnées et des chemins sur les parcelles communales suivants :

- Tronçon 7 : Parcelle communale BR47

Article 3 : de confirmer que toutes les autorisations de passage ont été accordées pour les tronçons passant, le cas échéant, en propriétés privées.

Article 4 : décide d'autoriser le balisage selon les normes du Conseil Départemental.

Article 5 : d'autoriser la réalisation de travaux d'aménagement, le cas échéant, dont le descriptif et le mode de financement lui auront été préalablement présenté par le Syndicat Adour Midouze.

Article 6 : d'autoriser l'entretien régulier par le Départemental des Landes des tronçons le nécessitant.

Article 7 : de s'engager :

1) en cas de projet de suppression ou d'aliénation d'un chemin inscrit au Plan, à proposer au préalable au Syndicat Adour Midouze et au Département des Landes un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée, de préférence non goudronné,

2) en cas de projets de travaux sur les chemins ruraux, chemins sur parcelles communales ou voies communales concernés, à prévenir au préalable le Syndicat Adour Midouze et le Département des Landes, Direction de l'Environnement.

3) à opérer une surveillance régulière du circuit tel qu'il figure au plan, et à prévenir immédiatement le Syndicat Adour Midouze et le Département des Landes, pour chaque problème constaté nuisant à la continuité du circuit.

Article 8 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

À Aire sur l'Adour, le 16 mars 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE





ID : 040-214000010-20230315-DELIB2023028-DE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-